

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1008

présenté par  
M. Popelin

à l'amendement n° 911 de M. Da Silva

-----

**APRÈS L'ARTICLE 20**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel, visant à utiliser les termes et formulations habituellement utilisés par le code général des collectivités territoriales dans le dispositif de l'amendement n° 911 présenté par M. Da Silva et les députés membres du groupe Socialiste, républicain et citoyen.